

Pacifique-Canadien et du Canadian-North-ern pour maintenir les taux, car, à moins que ces taux ne soient maintenus, elle ne peut pas réaliser de profits quand elle doit payer des intérêts fixes sur \$50,000 par mille. Sous ce rapport aussi, cette ligne nous a désappointés. Sous ce rapport aussi, cette ligne nous a désappointés. Conséquemment, je ne puis voir aucune raison qui autorise la compagnie à demander des faveurs que nous ne serions point disposés à accorder aux autres compagnies, c'est-à-dire que nous la traitions comme si elle seule eût mérité des droits à une considération toute spéciale.

Maintenant, j'arrive à un autre point de la question, un point très sérieux, qui, je crois, doit être exposé à cette Chambre. La dernière clause de ce projet de résolution donne au Gouvernement le pouvoir de descendre sur la place pour se procurer des fonds qu'il prêtera à cette entreprise. Cela signifie un autre prêt de dix millions de dollars. C'est tout simplement une tension plus forte sur le crédit du Canada déjà assez tendu. Non seulement nous donnons à ces gens une aide et des avantages considérables, non seulement nous leur prêtons de l'argent à un taux plus bas que celui auquel nous pouvions en emprunter, mais nous ajoutons aux charges déjà lourdes qui pèsent sur notre crédit.

Nous avons contracté beaucoup d'emprunts dans ces derniers temps. Depuis le 1er décembre 1907, il n'y a eu moins de sept emprunts contractés ou renouvelés au nom du Dominion du Canada. Nous avons emprunté ou renouvelé des emprunts au montant de £24,831,000. Le 1er juin prochain, nous devons rembourser ou renouveler un emprunt de £5,000,000. Le 1er janvier 1910, nous devons rembourser ou renouveler deux emprunts qui forment ensemble une somme de £10,443,136. De plus, dans le courant de la présente année fiscale, il nous faudra probablement trouver un autre £5,000,000 pour solder notre part de ce chemin de fer transcontinental national, et, après cela, £2,100,000 représentant le montant probable de la dette que nous devons contracter pour donner à cette compagnie l'aide qu'elle demande par le présent projet de résolution. Ainsi, tout compté, nous avons, en deux ans et quatre mois, contracté, par emprunt ou renouvellement d'emprunt, une dette se montant à £47,375,000, ou \$230,000,000, somme qui égale presque la dette totale du pays telle qu'elle existait il y a deux ans. Ces chiffres sont importants et ce sont des chiffres qui ne passent point inaperçus du monde financier. Ce sont ces emprunts continuels qui influent sur le crédit du Canada. Que le ministre des Finances me permette de lui dire que s'il est nécessaire, pour compléter cette ligne de chemin de fer de s'adresser de nouveau à cette Chambre pour des emprunts additionnels, il en résultera

que le crédit du Canada en sera considérablement diminué.

Quand, en 1897, le ministre des Finances contracta son premier emprunt, il se félicita, comme on peut le voir en lisant son discours sur le budget de cette année-là, d'avoir établi un précédent qui pourrait être suivi à l'avenir, non seulement par le Canada mais par toutes les possessions anglaises; il avait réussi à assurer au Canada et aux autres possessions anglaises le moyen de se procurer de l'argent à bon marché.

Examinons son premier emprunt et nous verrons que le taux de l'intérêt est .02863 p. 100. C'était une transaction excessivement avantageuse, et le ministre avait tout lieu de s'en féliciter. L'administration libérale venait d'arriver au pouvoir, et le crédit du Canada était florissant. Mais combien d'intérêt le ministre a-t-il payé sur l'emprunt qu'il a contracté depuis un mois environ? Il a payé .4125 ou 4½ p. 100; en d'autres termes, il paye 50 p. 100 de plus aujourd'hui qu'il n'a payé en 1897 lorsqu'il venait d'être fait ministre des Finances. C'est la preuve que le crédit du Canada et sa faculté d'emprunt souffrent des tailles répétées imposées sur le trésor public. Mais ce n'est pas tout. L'honorable ministre sait fort bien que chaque fois qu'il prépare sa valise et s'en va frapper sur les différents marchés monétaires d'Europe, dans l'espoir de contracter quelque nouvel emprunt, les prêteurs lui disent: "Vous devez faire un peu mieux cette fois-ci, M. Fielding, nous sommes incapables de faire aussi bien que la dernière fois. Cet emprunt devra être un peu au-dessous du pair, vous devrez allouer plusieurs mois d'intérêt en prime, vous devrez admettre cette fois-ci que ces obligations seront remboursables à un peu meilleure condition".

A son prochain voyage, le ministre devra offrir des conditions plus favorables, qu'au paravant, et chaque fois, il éprouvera plus de difficultés à emprunter. Inutile d'essayer à se faire croire que ces procédés ne nuisent pas au crédit du Canada. Ceux qui ont déjà acheté nos obligations sont mécontents, parce que chaque emprunt successif que négocie le ministre en offrant des avantages spéciaux, tend à déprécier la valeur des valeurs en cours. Je vais lire pour l'édification du ministre le passage suivant que je trouve dans le "Market Review" du 6 mars 1909:

La 73e assemblée générale annuelle de la Banque de l'Amérique Septentrionale anglaise a eu lieu mardi, le 2 mars 1909, au bureau de la corporation, sous la présidence de M. C. W. Tompkinson:

Voici ce que M. Tompkinson déclare entre autres choses dans son rapport:

Les placements, quant aux valeurs de notre gouvernement anglais, n'offrent aucun changement, mais nous avons augmenté de £38,000 le montant de nos achats d'obligations